

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique relative au projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Corbara. Cette modification porte sur des adaptations réglementaires. Au terme de cette enquête publique, ce document est destiné à être approuvé par le Conseil Municipal.

Préalablement à l'enquête publique, le dossier a été adressé à l'ensemble des Personnes Publiques Associées (Préfet de la Haute Corse, Président de la Collectivité de Corse, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture, PETR Balagne, Communauté de Communes Ile-Rousse - Balagne, section régionale de conchyliculture). La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale a été saisie dans le cadre de la procédure dite du cas par cas le 23 février 2022.

L'enquête publique se déroulera durant 34 jours consécutifs, du jeudi 5 mai 2022 au mardi 7 juin 2022 inclus.

Monsieur François-Marie Sasso a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

Les pièces du dossier (note de présentation, règlement, plans de zonage, liste des emplacements réservés) ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés en mairie de Corbara pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h et les lundi, mercredi et vendredi de 14h à 16h). Les plans de zonage et la liste des emplacements réservés sont joints au dossier d'enquête publique à titre informatif mais ne sont pas modifiés via la procédure de modification.

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles en version dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/3030>

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre en version papier, et/ou par voie électronique sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/3030>) ou par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-3030@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par mail seront publiées sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis expressément au service du public et accessible sur demande au service urbanisme de la mairie de Corbara aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ce service.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Corbara aux jours et heures suivants :

- Jeudi 5 mai 2022 de 9h à 12h et de 14h à 16h (début de l'enquête)
- Mercredi 11 mai 2022 de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Mercredi 18 mai 2022 de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Mardi 7 juin 2022 de 9h à 12h et de 14h à 16h (fin de l'enquête)

La permanence se fera dans le respect des mesures barrières en vigueur.

En cas de confinement le commissaire enquêteur sera disponible par téléphone en mairie au 04-95-63-06-50 aux jours et heures de permanences visés ci-dessus.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Corbara le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Au terme de l'enquête publique, lorsque le commissaire enquêteur aura rendu son rapport, le Conseil Municipal devra délibérer pour approuver la modification du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public, et du rapport de l'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L.153-21 du Code de l'Urbanisme.

Le Maire,
Paul Lions